



Atelier « éclairage public et moyens d'actions des collectivités locales »

# Rénovation de l'éclairage public des communes de moins de 2000 habitants : Bilan du dispositif ADEME de 2012



Epinal  
14 mai 2012

- **PNAEE (issu des travaux TRNEE) : 20 M € pour la rénovation de l'éclairage public**
- **Cibles : communes de moins de 2000 hab :**
  - *EP = 20% des consos énergétiques totales*
  - *50% de l'électricité*
  - *Économies facilement mobilisables.*
- **Liberté de choix des moyens :**
  - *diminution de la puissance des sources, changement du type de source, gradation de puissance, extinction nocturne, adaptation des horaires d'éclairage par horloge astronomique, télégestion, optimisation de l'espace inter-luminaires...*
- **Priorité aux points noirs suivants :**
  - *Lampes à vapeur de mercure (retirées du marché dès avril 2015) = opportunité d'anticiper*
  - *Luminaires de type « boule » (gaspillage énergétique, pollution lumineuse)*



Aide à l'investissement dès lors qu'une division par 2 des consommations énergétiques était visée :

- Diminution d'un facteur 2 : aide forfaitaire de 360€ par point remplacé,
- Diminution d'un facteur 3 voire 4 (opérations « vitrines ») : aide de 40 à 50% des investissements réalisés,

dans la limite de 50 points lumineux pris en compte.

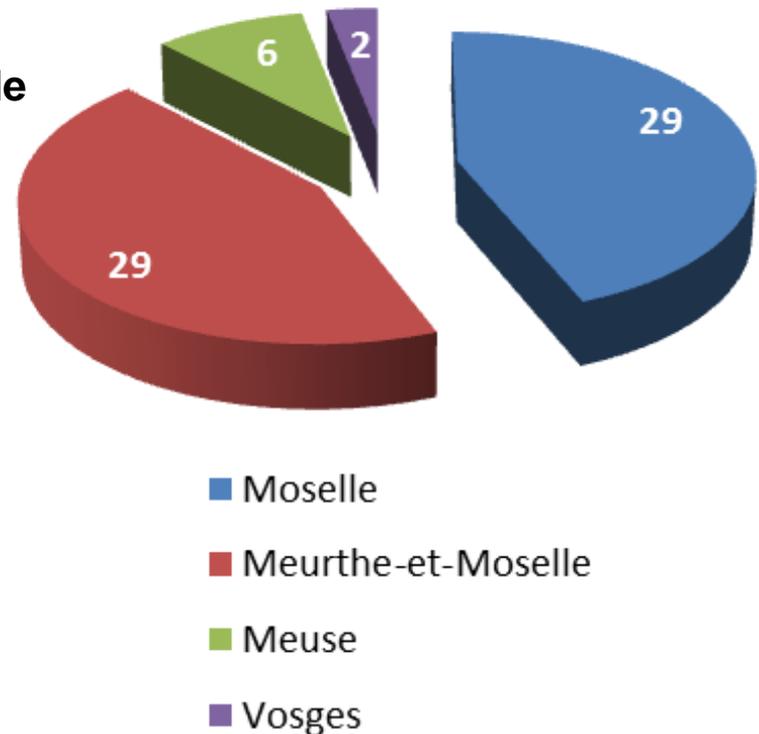
- **Enveloppe d'1M€**
- **Instruction au fil de l'eau de mars à septembre 2012**
- **176 demandes de renseignements**
- **99 courriers de demande d'aide**

### Dossiers aidés :

- 63 dossiers de niveau « facteur 2 » (2 par des CC), grâce à une rallonge budgétaire de 270 000 €
- 1 dossier « facteur 3 » et 2 dossiers « facteur 4 », financés sur une enveloppe nationale spécifique

**= 98 communes bénéficiaires**

**= 4.7% des 2103 communes éligibles**



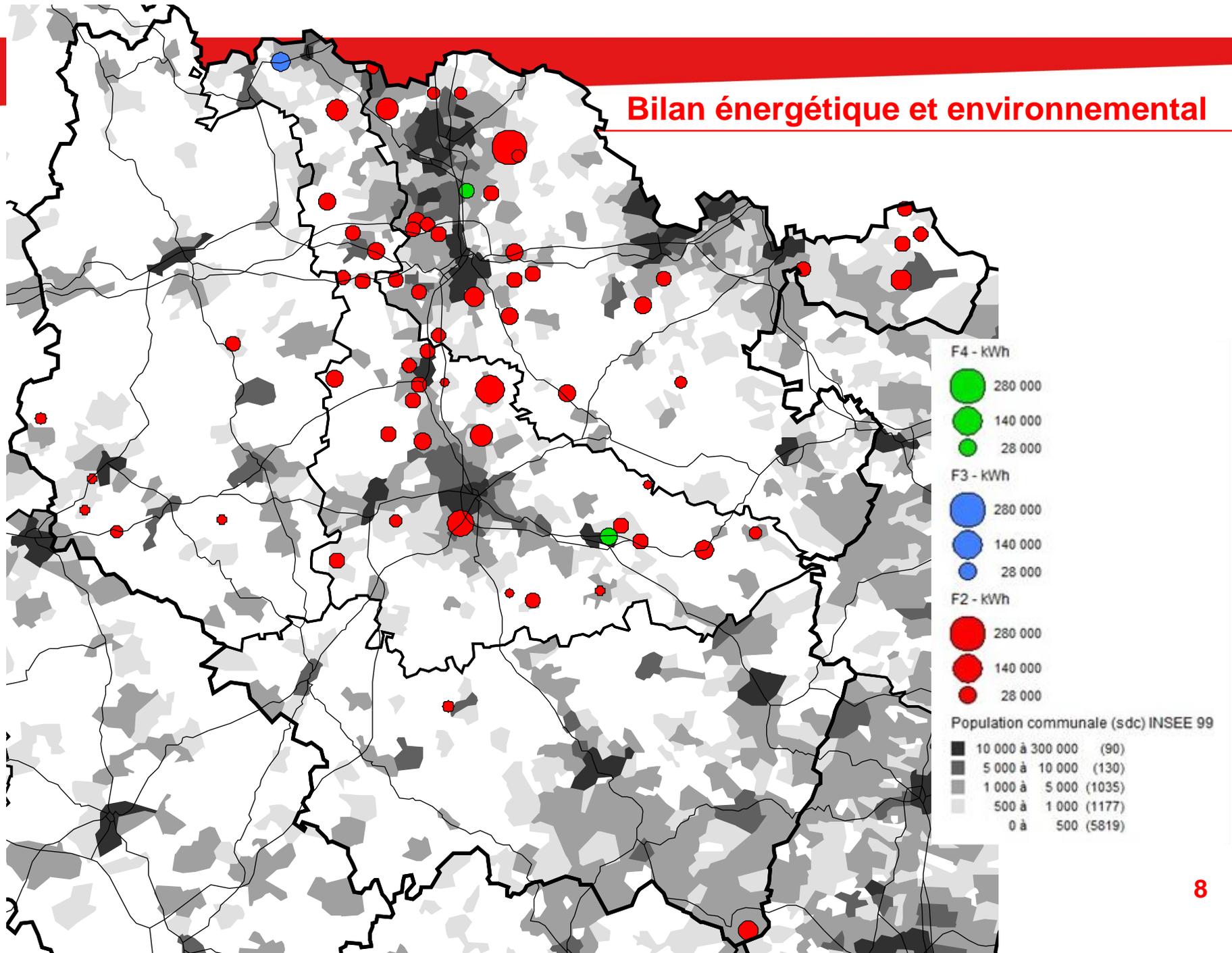
- **Travaux programmés :**
  - *principalement remplacement des sources lumineuses :*
    - **Typiquement : mercure 125W -> sodium 70W**
    - **LED dans près de la moitié des dossiers**
  - *Sont également souvent envisagées la pose d'horloges astronomiques aux armoires, et une gradation de puissance de 23h à 5h du matin en moyenne.*
- **Tous dossiers confondus, les travaux permettront de supprimer :**
  - *1092 luminaires de type « boule »,*
  - *et 2857 lampes à vapeur de mercure*

	Economie d'énergie	Réduction des consommations par rapport à la situation initiale	Economie de CO <sub>2</sub> (sur la base de 119g par kWh)
63 dossiers « facteur 2 »	1 634 581 kWh	63%	194 515 kg
1 dossier « facteur 3 » et 2 dossiers « facteur 4 »	71 903 kWh	79%	8 556 kg
<b>TOTAL</b>	1 706 484 kWh		203 072 kg

### A titre de comparaison :

- l'économie d'énergie (1 706 484 kWh) correspond à la consommation totale annuelle d'énergie finale de 92 foyers moyens.
- l'économie de CO<sub>2</sub> correspond à 752 490 km parcourus par une voiture citadine.

# Bilan énergétique et environnemental



- **Montant des travaux programmés : 4 165 000 € HT,  
dont 1 495 000 € financés par l'ADEME :**
  - *pour les communes financées au titre du « facteur 2 », la moyenne d'aide est de 13 350 € par commune.*
  - *pour les 3 dossiers de niveau « facteur 3 » et « facteur 4 », la moyenne d'aide est de 76 000 € par commune.*
- **Economies financières potentielles liées aux travaux :  
> 160 000 € par an au total**
- **Temps de retour moyen pour les dossiers « facteur 2 » :  
15 ans (aide ADEME comprise).**
- **Efficacité : 1,29 kWh économisé / par euro investi par l'ADEME**

- **Bilan positif : majorité des communes du territoire sensibilisée**
- **Pas de reconduction prévue (sauf orientation Transition Energétique ?)**
- **Solutions :**
  - *pour les territoires couverts par les services d'un CEP : pré-diagnostic*
  - *valorisation de Certificats d'Économie d'Énergie*